

Que pendant la guerre les Armées de Suede pourront marcher librement dans les Etats de la République, dont les Ports lui seront ouverts, laquelle lui fournira les Bâtimens nécessaires pour le transport de ses troupes.

Que le Roi & la République de Pologne empêcheront que leurs Sujets ne portent les armes contre la Suede.

Que la Maison de Sapieha sera retablie dans ses biens, honneurs & dignitez.

Que les Protestans seront maintenus dans la Paix & dans la liberté, dont ils ont jouï jusques à present.

Que la monoye de Pologne, qui sera frappée, sera conforme en aloy & en tître à celle de Suede, & toute fausse monoye défendue.

Que la République sera tenuë d'obiger ses Rois à l'observation de ce Traité, & qu'en cas de rupture, elle sera responsable des dommages que les Etats de Suede pourroient en recevoir.

III. Il y a quelques mois que le Roi Auguste fit arrêter prisonnier le General Paikul, qui étoit à la Cour de Dresde : On prétend que le sujet de cet emprisonnement, c'est que lors qu'il étoit à Berlin Envoyé de la part du Czar, il avoit voulu negocier la paix de ce Prince, avec le Roi de Suede, agissant d'intelligence avec l'Envoyé de l'Empereur, au service de qui ce General devoit passer avec 6000. Moscovites : Quoi qu'il en soit, Mr. Paikul fut mis en liberté peu de tems après, sans avoir pu jusques à present, obtenir la satisfaction qu'il prétend de l'affront qui lui a été fait; il menace les Ministres de Saxe de se la faire lui même, si on persiste à la lui refuser. VI.

*Le General
Paikul mis
en liberté su-
jet de son em-
prisonne-
ment.*